

Attestation de l'Expert comptable

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de l'entreprise :

ASS MAISON DE L EMPLOI - Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire
70, RUE CHANZY
85000 LA ROCHE SUR YON

Pour l'exercice du 01 janvier 2010 au 31 décembre 2010, nous avons effectué les diligences prévues par les normes de Présentation définies par l'Ordre des experts comptables.

A la date de nos travaux qui ne constituent pas un audit et à l'issue de ceux-ci, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 32 pages, se caractérisent par les données suivantes :

Total bilan	386 848
Chiffre d'affaires	
Résultat net comptable (Bénéfice)	

Fait à LA ROCHE SUR YON
Le 18 mai 2011

Bernard GRONDIN
Expert-comptable associé



Bilan synthétique

du 01/01/2010
au 31/12/2010

	Net au 31/12/2010	Net au 31/12/2009
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES		
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Fonds dédiés sur subventions	57 243	279 260
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES	57 243	279 260
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	104 585	119 051
Dettes fiscales et sociales	222 974	31 440
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 047	
Instrument de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
DETTES	329 606	150 491
Ecarts de conversion - Passif		
ECARTS DE CONVERSION		

Bilan synthétique

du 01/01/2010
au 31/12/2010

	Net au 31/12/2010	Net au 31/12/2009
TOTAL DU PASSIF	386 848	429 752

Compte de Résultat synthétique

du 01/01/2010
au 31/12/2010

	du 01/01/10 au 31/12/10 12 mois	%	du 01/01/09 au 31/12/09 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Produits de Fonctionnement						
Ventes de marchandises						
Production vendue						
Sous Total des Produits						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	442 437	100,00	410 181	100,00	32 256	7,86
Sous Total des Autres Produits	442 437		410 181		32 256	7,86
Reprises et Transferts de charge	58 356	13,19	36 346	8,86	22 010	60,56
Cotisations						
Autres produits			3		-3	-92,33
Sout Total des Produits Divers	58 357		36 350		22 007	60,54
Produits de Fonctionnement	500 794	113,19	446 531	108,86	54 263	12,15
Charges de Fonctionnement						
Achats de marchandises						
Variation de stock de marchandises						
Achats de matières premières						
Variation de stock de matières premières						
Autres achats non stockés et charges extern	306 658	69,31	222 010	54,12	84 648	38,13
Total des charges externes	306 658		222 010		84 648	38,13
Impôts et taxes	13 599	3,07	13 067	3,19	532	4,07
Salaires et Traitements	157 246	35,54	153 103	37,33	4 143	2,71
Charges sociales	50 994	11,53	58 436	14,25	-7 442	-12,73
Amortissements et provisions						
Autres charges	5		11 707	2,85	-11 702	-99,96
Total des autres charges	221 844		236 313		-14 469	-6,12
Charges de Fonctionnement	528 501	119,45	458 323	111,74	70 179	15,31
RESULTAT D'EXPLOITATION	-27 708	-6,26	-11 792	-2,87	-15 916	134,98
Opérations faites en commun						
Produits financiers	3 742	0,85	1 391	0,34	2 351	169,02
Charges financières						
Résultat financier	3 742	0,85	1 391	0,34	2 351	169,02
RESULTAT COURANT	-23 966	-5,42	-10 401	-2,54	-13 565	130,43
Produits exceptionnels			95 172	23,20	-95 172	-100,00
Charges exceptionnelles	271	0,06	67	0,02	204	302,39
Résultat exceptionnel	-271	-0,06	95 104	23,19	-95 375	-100,29
Impôts sur les bénéfices						
Report des ressources non utilisée	26 869	6,07			26 869	
Engagements à réaliser	2 632	0,59	84 703	20,65	-82 071	-96,89
EXCEDENT OU PERTE						
Produits en nature						
Bénévolat						

Compte de Résultat synthétique

du 01/01/2010
au 31/12/2010

	du 01/01/10 au 31/12/10 12 mois	%	du 01/01/09 au 31/12/09 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Prestations en nature	83 538		87 977		-4 439	-5,05
Dons en nature	46 524		44 090		2 434	5,52
Total des produits en nature	130 062		132 067		-2 005	-1,52
Charges en nature						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite	130 062		132 067		-2 005	-1,52
Personnel bénévole						
Total des charges en nature	130 062		132 067		-2 005	-1,52

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs les Membres et Partenaires associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée, nous vous présentons notre rapport relatif à *l'exercice clos le 31 décembre 2010*, sur :

- ◆ le contrôle des comptes annuels de la **MAISON DE L'EMPLOI DE LA ROCHE SUR YON ET DU CENTRE VENDEE**, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- ◆ la justification de nos appréciations ;
- ◆ les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

.../...

.../...

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

L'annexe expose les règles et méthodes comptables et notamment celles relatives à :

- la comptabilisation de la subvention du Ministère de l'Emploi octroyée dans la cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs,
- la constatation en fonds dédiés des ressources non utilisées,
- la constatation en dettes des subventions à reverser au terme de la convention pluriannuelle.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié leur caractère approprié et les informations fournies dans l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents communiqués aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à la ROCHE SUR YON, le 25 mai 2011


Le Commissaire aux Comptes

ATLANTIQUE REVISION CONSEIL
- A. R. C. -

Sébastien CAILLAUD



Jean-Paul CAQUINEAU



**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES
de l'exercice clos le 31 décembre 2010**

Mesdames, Messieurs les Membres et Partenaires associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

1 - CONVENTIONS AVEC L'ASSOCIATION PLIE « Réussir le plan yonnais d'insertion par l'économie »

▪ **Personne concernée :**

Monsieur Pierre REGNAULT, Président du PLIE « Réussir le plan yonnais d'insertion par l'économie » et Président de la Maison de l'Emploi de la Roche Sur Yon et du Centre Vendée (MDE).

▪ Nature & objet de la convention	Montant facturé ou à facturer par le PLIE à la MDE au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2010
▪ Partage du pôle administratif : mise à disposition d'une assistante de direction pour 0,40 ETP.	12.070 €
▪ Mise en œuvre des clauses sociales dans les marchés publics du territoire de la Roche-sur-Yon Agglomération.	36.249 €
▪ TOTAL	48.319 €

▪ Nature & objet de la convention	Montant facturé ou à facturer par la MDE au PLIE au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2010
▪ Refacturation pour ¼ d'équivalent temps plein de la direction partagée	21.999 €
▪ TOTAL	21.999 €

2 - CONVENTIONS AVEC L'ASSOCIATION MISSION LOCALE DU PAYS YONNAIS

▪ **Personne concernée :**

Monsieur Pierre REGNAULT, Président de la Mission Locale du Pays Yonnais et Président de la Maison de l'Emploi de la Roche Sur Yon et du Centre Vendée (MDE).

▪ Nature & objet de la convention	Montant facturé ou à facturer par la Mission Locale du Pays Yonnais au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2010
▪ Mise à disposition de son directeur, Monsieur Jean-Michel PIERRE, pour ½ équivalent temps plein.	50.415 €
▪ Mise à disposition d'un conseiller emploi pour ¾ équivalent temps plein dans le cadre du projet « Réussir en entreprise » pour faciliter l'accompagnement et le maintien des jeunes dans l'emploi.	25.000 €
▪ TOTAL	75.415 €

▪ Nature & objet	Valorisation de la contribution en nature au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2010
▪ Contribution volontaire en nature de la Mission Locale du Pays Yonnais au fonctionnement de la MDE pour l'année 2010.	19.098 €
▪ TOTAL	19.098 €

3 - CONVENTION AVEC LA VILLE DE LA ROCHE SUR YON

▪ **Personne concernée :**

Monsieur Pierre REGNAULT, Maire de la ville de la Roche Sur Yon et Président de la Maison de l'Emploi de la Roche Sur Yon et du Centre Vendée (MDE).

▪ Nature & objet de la convention	Montant facturé par la Ville de la Roche-sur-Yon au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2010
▪ Mise à disposition d'un agent municipal à temps complet à compter du 1/08/2010 et pour une durée de 3 ans pour contribuer à l'animation de la plateforme d'Accueil et de Services.	22.010 €
▪ En contrepartie de cette mise à disposition de personnel communal facturé, attribution à la MDE d'une subvention exceptionnelle.	- 11.760 €
▪ COÛT NET	10.250 €

▪ Nature & objet	Valorisation de la contribution en nature au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2010
▪ Contribution volontaire en nature de la ville de la Roche-Sur-Yon au fonctionnement de la MDE pour l'année 2010 portant notamment sur la mise à disposition de locaux, la mise à disposition de personnel et la participation à diverses charges d'entretien et de fonctionnement.	87.614 €
▪ TOTAL	87.614 €

4 - CONVENTION AVEC LA SA ORYON

▪ **Personne concernée :**

Monsieur Pierre REGNAULT, Président du Conseil d'Administration de la SA ORYON et Président de la Maison de l'Emploi de la Roche Sur Yon et du Centre Vendée (MDE).

▪ **Nature et objet :**

Contribution volontaire en nature de la SA ORYON au fonctionnement de la MDE pour l'année 2010 portant notamment sur la mise à disposition de ses collaborateurs, et de sa responsable de l'Action Economique et de la Communication, de son Chargé de Développement Economique et de son Directeur Général.

▪ **Modalités :**

La contribution en nature de SA ORYON au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2010 a été valorisée à 23.350 €.

5 - CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS YONNAIS

▪ **Personne concernée :**

Monsieur Pierre REGNAULT, Président de la Communauté d'Agglomération du Pays Yonnais et Président de la Maison de l'Emploi de la Roche Sur Yon et du Centre Vendée (MDE).

▪ **Nature et objet :**

La Communauté d'Agglomération du Pays Yonnais verse annuellement une subvention à la MDE, participant ainsi à ses frais de fonctionnement.

▪ **Modalités :**

La subvention versée par la Communauté d'Agglomération du Pays Yonnais à la MDE s'est élevée à 45.000 € au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2010.

Fait à la ROCHE SUR YON, le 25 mai 2011

Le Commissaire aux Comptes

ATLANTIQUE REVISION CONSEIL

- A. R. C. -

Sébastien CAILLAUD



Jean-Paul CAQUINEAU

